

<u>Présents du Conseil d'Administration</u>	<u>Absents du Conseil d'Administration</u>
Véronique Mayayo Eric Mayayo Frédéric Milhorat	Laurent Dubois Laurent Bouzidi Jean-Marc Lambert

Lieu : Club House de Pessalle / Heure 21h00 à 22h00

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Association « Les Archers d'Audenge »

Le 02 mars 2010

Le 02 mars 2010 c'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire, au club house du complexe sportif de Pessalle rue des Fauvettes à Audenge.

Objets :

Fermeture du stade municipal d'Audenge pour travaux.

Litiges rencontrés avec la Mairie relatifs à nos activités Tir à l'Arc et Sarbacane.

Propositions et solutions de notre fait ainsi que de la Mairie.

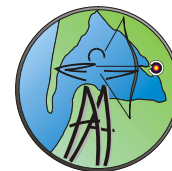
Problèmes restant à résoudre.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est présidée par Monsieur Eric MAYAYO assisté de Madame Véronique MAYAYO en sa qualité de Secrétaire de l'Association.

Il est établi une feuille de présence signée par tous les Membres majeurs convoqués, (liste jointe en annexe).

Ladite feuille de présence permet de constater que 7 membres électeurs de l'Association sont présents à 21h00. Le nombre d'électeurs valide au jour de l'Assemblée Générale est de : 9 (dont deux procurations), en conséquent le quorum du ¼ des membres est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Activité Tir à L'arc**
- 2 - Activité Sarbacane**
- 3 - Départemental extérieur le 11 avril à Audenge**
- 4 - Impact sur le fonctionnement – Mise aux voix**
- 5 - Règlement Intérieur**
- 6 - Questions, idées et informations diverses (hors Assemblée)**



Introduction :

Le Président a fait un historique de la situation expliquant les raisons de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

- 1- Avril 2009 : préannonce des travaux au stade municipal pour l'été 2009, (annulés).
- 2- 10 janvier 2010 : réception d'un courrier de la Mairie nous informant de la fermeture du stade municipal du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2010.
- 3- janvier 2010 : Contacts avec Mr Didier Marguerite pour des recherches de solutions.
- 4- 3 février 2010 : première demande d'entrevue sollicitée par l'Association.
- 5- 17 février 2010 : seconde demande d'entrevue.
- 6- 2 mars 2010 : Assemblée Générale Extraordinaire.

1) Détails activité Tir à l'Arc

- Proposition par la Mairie du terrain et d'un garage jouxtant la salle des fêtes de Lubec.

2A : Pas envisageable pour l'entraînement des enfants le vendredi soir, venant principalement en vélo. Nous avons proposé un entraînement en commun (enfants/jeunes et adultes) le samedi matin à Pessalle.

2A : Pour le stockage de notre matériel nous avons transmis une proposition écrite à la Mairie de location d'un container sur 6 mois (1000€).

- Réponse négative de la Mairie

2A : Recherche d'un lieu de stockage au complexe sportif de Pessalle. Local arbitre à la salle de sport nous permettant d'y mettre une armoire forte.

- Accord de la Mairie.

- Signature d'une convention pour ce local.

2A : Transport de notre matériel du stade municipal à Pessalle avant le 1^{er} mars.

- Réponse tardive de la Mairie, reste le dernier Week-end de février.

2A : Transport le vendredi 29 février.

- Reste à ce jour la problématique de la mise en place bihebdomadaire. De lourds paillons devant être déplacés du local 'chaufferie' au terrain avec des difficultés de manœuvre non négligeables sur une distance importante pour les enfants, comme pour les adultes du reste ; dégradation des paillons dans l'herbe humide. Cela nous obligeant entre autre à prévoir un temps de mise en place et de rangement hors l'horaire d'entraînement plus long.

- Recherche d'une éventuelle solution avec chariot (achat, fabrication, location, ...)

Il serait bénéfique aussi que soit mis en place un bandoir pour le montage des Arcs (identique à celui du stade).

2) Activité Sarbacane

- 19 janvier notification écrite de la Mairie de la non disponibilité dorénavant du club house de Pessalle le mardi soir pour cause de nombreuses réunions.

2A : Depuis cette date les Membres pratiquant sont pénalisés par l'absence de leur entraînement.

- Proposition de la Mairie du préfabriqué situé à Pessalle.

2A : Visite faite avec Mr Marguerite, le constat étant que ce local est occupé par du matériel divers et varié ne permettant pas la pratique sportive.

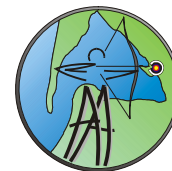
- La Mairie s'engage à faire débarrasser le local et ainsi permettre la reprise de notre activité.

2A / Mairie : Signature d'une convention pour ce local.

- Une clé de la porte du préfabriqué a été remise au Président de l'Association. Non conforme, la porte est restée close et le local non débarrassé.

- La Mairie doit mettre à la disposition de 2A la clé ouvrant le préfabriqué.

- Reste à ce jour le problème du stockage de notre matériel dans le local, du contenu de celui-ci et de son accès.



3) **Départemental Extérieur , 11 avril**

Acceptation de la manifestation par la Mairie.
L'ensemble des moyens nécessaires à l'Association sont réservés et garantis par la Mairie.

4) **Impact sur le fonctionnement – Mise aux voix.**

Sarbacane

A ce jour l'activité Sarbacane est privée de ses entraînements depuis un mois et demi.
Nous n'avons pas connaissance d'une date de reprise.
Nous souhaitons que les créneaux horaires des entraînements soient maintenus.

- Il apparait impossible de pratiquer l'activité dans un cadre ne répondant pas au minimum des conditions de sécurité ; ni à l'utilisation partagé par plusieurs intervenants sans moyens de rangement privatif.

Cette délibération est mise aux voix de l'Assemblée :
Adopté à la majorité.

Tir à l'Arc

- Nécessité que les Archers soient présents à Pessalle avant l'heure dite des entraînements pour une mise en place plus contraignante qu'au stade municipal de part l'éloignement du matériel au terrain et la difficulté de manœuvre des paillions. De même, il leur faudra rester plus longtemps après l'heure de fin des entraînements pour le rangement.

- Un entraînement unique aura lieu le samedi matin de 10h00 à 12h00 à Pessalle, l'entraînement des enfants/Jeunes le vendredi soir étant supprimé.

Le tir libre aura lieu le mardi soir de 18h00 à 19h30 à Pessalle, sous réserve d'encadrement.

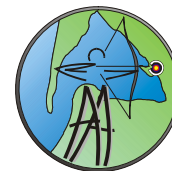
Cette délibération est mise aux voix de l'Assemblée :
Adopté à la majorité.

5) **Règlement Intérieur**

- Modification sera apportée à l'Article 9 – Utilisation des locaux.
- Modification sera apportée à l'Article 11 – Discipline.
- Sera ajouté un Article spécifique de renvoi au Règlement Sportif Section Sarbacane.
- Création d'un Règlement Sportif Tir à l'Arc avec extraction d'articles du Règlement Intérieur.

6) **Questions, idées et informations diverses (hors assemblée)**

- Le calendrier : rappel des dates importantes. - 20 mars Audenge
- - 28 mars Salies de Béarn
- - 4 avril St Selve
- - 11 avril Audenge.
- Les sites à consulter et à utiliser: Archers Audenge et Gest'Arc.
- La messagerie à disposition : archer.audenge@orange.fr.
- L'affichage à lire : en salle et sur terrain



Les Archers d'Audenge

Chez Monsieur Eric Mayayo
7 rue des Sangs
33980 Audenge
Tel : 05 56 26 95 04

PROCES-VERBAL Assemblée Générale Extraordinaire

Les membres majeurs de l'Association **Les Archers d'Audenge** se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 02 mars 2010 à 21 heures au club house de Pessalle à Audenge.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Mayayo en qualité de Président et de Madame Véronique Mayayo Secrétaire.

Le quorum du ¼ des membres est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour et dépose sur le bureau de l'assemblée tous les documents s'y rapportant. Historique fait par le Président permettant que l'Assemblée Générale Extraordinaire débute.

Ensemble des sujets abordés :

EVOLUTION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT, SUITE A CHANGEMENT DES SITES MIS A DISPOSITION PAR LA COMMUNE.

- Détails partie activité Tir à l'Arc
- Détails partie activité Sarbacane
- Départemental Extérieur le 11 avril à Audenge
- Impact sur le fonctionnement des activités Tir à l'Arc et Sarbacane.

Tir à L'arc

Entraînements : Samedi matin de 10h00 à 12h00 à Pessalle

Tir libre : Mardi de 17h30 à 19h30 à Pessalle

Sarbacane

Samedi matin de 10h00 à 12h00 à Pessalle (Préfabriqué)

Mardi soir de 20h30 à 23h00 à Pessalle (Préfabriqué)

- Modifications apportées au Règlement Intérieur

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

De l'Assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et la secrétaire de séance.

Le Président
Eric MAYAYO

La Secrétaire
Véronique MAYAYO



ASSEMBLEE GENERALE Extra-ordinaire, 2 mars 2010

Emargements de Présence

Nom	Procuration	Absent	Emargement
BAUDRY Nina		X	
BOUYER Stéphanie			<i>Boyer</i>
BOUZIDI Alexandra		X	
BOUZIDI Laurent		X	
BRIERE Guillaume			Briere <i>cherreau</i>
CHEVREAU Marie Hélène			<i>cherreau</i>
DELABRE Mathieu		X	
DUBOIS Laurent		X	
GUILLARD Kevin			<i>Boyer</i>
GUINARD Noé		X	
LAMBERT Jean-Marc		X	
LAMBERT Thomas		X	
LEBON Pauline		X	
MASSON Léonie		X	
MAYAYO Eric			<i>Eric</i>
MAYAYO Judith	<i>MAYAYO</i>		<i>Judith</i>
MAYAYO Marcelle			<i>MAYAYO</i>
MAYAYO Michel			<i>MAYAYO</i>
MAYAYO Thomas	<i>MAYAYO Eric</i>		<i>Thomas</i>
MAYAYO Véronique			<i>MAYAYO</i>
MENGUAL Marie Charlotte		X	
MENTZER Ludovic		X	
MILHORAT Frédéric			<i>Milhorat</i>
ODIEVRE Claire		X	
ODIEVRE Joel		X	
PAROUTY Dwyllan		X	
SALIS Pauline		X	
THOMAS Bernard			<i>Thomas</i>